

BROCHURE GROUPES 2026
LOISIRS - AFFAIRES

CHÂLONS en CHAMPAGNE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



www.chalons-tourisme.com



OFFICE DE TOURISME DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

3, quai des Arts, 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 65 17 89 - E-mail : accueil@chalons-tourisme.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mai à août :
Lundi au samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h30
Dimanche et jours fériés : 10h30-12h30 et 14h-18h

Septembre à avril :
Lundi au samedi : 9h30-12h et 13h30-18h
Dimanche (en septembre) : 10h30-12h30 et 14h-18h

www.chalons-tourisme.com

Retrouvez-nous sur Facebook, YouTube, et Instagram "Chalonstourisme"
Partagez vos photos avec #verychalons



SOMMAIRE

6 LES BALADES EN BARQUES

10 LES VISITES GUIDÉES

ZOOM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX
ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL
ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL MÉMOIRE
ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL SPECTACLE
FOCUS SUR LES VISITES THÉMATIQUES

22 LES MUSÉES

24 LE CHAMPAGNE & TERROIR

CHAMPAGNE VISITE DE CAVES
CHAMPAGNE DÉGUSTATION
CHAMPAGNE AU COEUR DES VIGNES
TERROIR
ART & ARTISANAT
HISTOIRE & TRADITION

30 LES JOURNÉES ET SÉJOURS

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, LA VENISE PÉTILLANTE
CHÂLONS, LA CONFIDENTIELLE
SUR LA ROUTE DU CHAMPAGNE
JOURNÉE UNESCO
UN NOËL À CHÂLONS
CHÂLONS - 2 JOURS
LES DUOS PARFAITS, CHÂLONS - REIMS, CHÂLONS - ÉPERNAY

40 LES ANIMATIONS JEUNE PUBLIC

42 LES CONGRÈS ET SÉMINAIRES

44 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bienvenue à CHÂLONS en CHAMPAGNE

L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne met à votre disposition son savoir-faire et sa connaissance approfondie du territoire. Vous êtes un autocariste, une agence de voyages, une association, une entreprise, un établissement scolaire, vous voyagez entre amis, en famille ou avec votre entreprise, notre brochure Groupes est pour vous !

Notre ville aux facettes multiples saura vous surprendre et vous séduire :

IMMANQUABLE :

la balade en barque sur les canaux qui traversent le cœur de ville de jour avec l'Eau'dyssée et l'Ep'eau'pée ou de nuit avec Métamorph'eau'ses.

INCONTOURNABLE :
Une ville d'Art et d'Histoire au riche patrimoine architectural : bâtiments en pans de bois, édifices religieux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, hôtels particuliers etc...

AUTHENTIQUE :

la découverte du champagne et de la Champagne : visite de caves, dégustations, accueils à la propriété.

Pour organiser au mieux votre découverte de Châlons-en-Champagne, contactez Geoffrey qui, à partir de ce qui aura retenu votre attention dans notre brochure et vos envies particulières, saura vous proposer un séjour « cousu main ».



g.ptaszek@chalons-tourisme.com

03.26.65.35.62

OFFICE DE TOURISME DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

3, quai des Arts
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 65 17 89
E-mail : accueil@chalons-tourisme.com
www.chalons-tourisme.com

OÙ STATIONNER VOTRE AUTOCAR ?



CHÂLONS
en CHAMPAGNE
La parenthèse touristique



LA BOUTIQUE DE L'OFFICE

Vous cherchez un petit souvenir de votre séjour parmi les champenois ? Poussez la porte de l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne. Nous vous proposons toute une gamme de produits au sein de notre boutique.

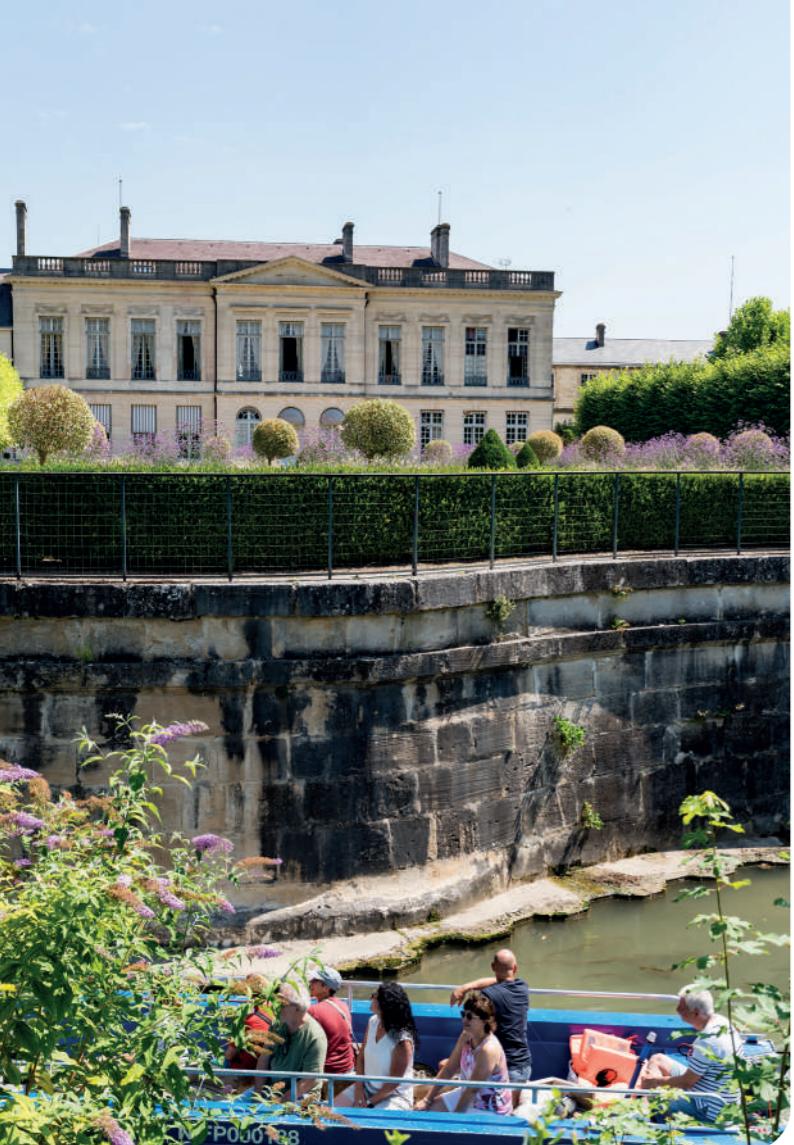
La boutique vous propose des tee-shirts enfants et adultes, mugs, porte-clés, sacs-shopping, casquettes, tabliers et torchons de cuisine, magnets, cartes postales... Vous y trouverez également quelques produits gastronomiques emblématiques de la région tels que champagne, ratafia, biscuits Fossier et bières locales...





LES INCONTOURNABLES BALADES EN BARQUES

Châlons-en-Champagne mérite bien son surnom de Venise pétillante avec ses cours d'eau qui traversent le cœur de ville. La balade en barque est LA visite incontournable. Elle se décline en trois versions. Nos pilotes guides vous embarqueront pour un voyage inoubliable, où se mèleront architecture remarquable, histoire, nature, tout cela dans une atmosphère de détente et de sérénité.



L'eau dyssée

voyage au fil de l'eau

La barque
La semaine : 120 €
Les dimanches et jours fériés : 135 €

12 p. max / barque
 40 min.

Visite commentée par le guide
 Recorded comment / Kommentar aufgezeichnet

LES OPTIONS

Dégustation d'une coupe de champagne sur la barque
Supplément : 7 €/pers.

Balade en barque avec pique-nique à l'heure du déjeuner
Supplément : à partir de 21 €/pers.

Dégustation au Fil de l'eau en présence d'un vigneron : 3 coupes de champagne sur la barque.
Supplément à partir de 12 €/pers (selon le prestataire)

Balade goûter : balade en barque avec en-cas à l'heure du goûter.
Supplément à partir de 4 €/pers

Originale et exclusive, venez vite la découvrir.

C'est au pied de l'Office de Tourisme que vous embarquerez pour un périple de 40 minutes environ, où nature et patrimoine se mèleront avec bonheur. Le pilote sera votre guide.

Au cours de la balade, vous traverserez le petit jardin, véritable écrin de verdure, admirerez sous un angle inhabituel le couvent Sainte-Marie, l'Eglise Notre-Dame-en-Vaux, découvrirez de nombreux ponts dont le plus ancien date de 1550.

Un bateau peut partir toutes les 10 minutes (4 bateaux disponibles).

Contact pour réservation balades en barques :

Céline CLOSSET

c.closset@chalons-tourisme.com

03 26 65 35 66

TOUTES
LES BALADES
EN BARQUES
PEUVENT AVOIR LIEU
TOUTE L'ANNÉE.



Métamorph' eau ses

Spectacle de lumières itinérant

180 € la barque

12 p. max / barque

50 min.



Lorsque la nuit tombe, les balades en barques deviennent magiques. Les monuments se parent de lumières. Au fil du temps et de l'eau, les édifices, ponts et autres lieux remarquables visibles tout au long de la promenade sur l'eau sont le théâtre de spectacles féériques et fantastiques. Une sortie nocturne inoubliable au concept unique. Une autre façon de découvrir Châlons-en-Champagne, sublimée par la lumière.

Une bande sonore accompagne les passagers dans leur périple nocturne, la fée Ondine raconte l'histoire de Châlons et ses cours d'eau. 6 spectacles son & lumière (4 à 8 min chacun) sont visibles ainsi que d'autres créations originales surprenantes, autour de la lumière.

Un spectacle entre ombres et lumières unique en Europe



L'ép'eau pée

Entre nature et canaux

La barque
La semaine : 150 €
Les dimanches et jours fériés : 160 €

12 p. max / barque

Cette balade propose une navigation sur le Canal Saint-Martin et le Canal Latéral de la Marne, destinée à mettre en valeur le patrimoine naturel de la ville.

Les pilotes évoquent l'évolution du réseau hydrographique de la Ville mais aussi la faune et la flore aquatique.

Le passage de l'écluse est le point d'orgue de ce périple. Avant d'accoster, la barque longe l'anse du jardin qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux protégés.

LES VISITES GUIDÉES

Châlons-en-Champagne, Ville d'Art et d'Histoire possède un patrimoine civil, religieux et naturel riche et diversifié. Des maisons à pans de bois du Moyen-Age, des vitraux de l'époque Renaissance, des hôtels particuliers de style classique mais aussi des jardins en plein cœur de ville, lieux parfaits pour une promenade bucolique. Nous vous présentons ci-dessous un choix de lieux et de thèmes de visites. Cette liste n'est pas exhaustive. N'hésitez pas à nous consulter pour un conseil adapté à votre groupe.





GRAND ANGLE SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

CATHÉDRALE
SAINT ÉTIENNE



LE TOUR DE VILLE

LAISEZ-VOUS CONTER CHÂLONS

Nos guides-conférenciers vous conduiront dans le centre historique de Châlons-en-Champagne pour vous en faire découvrir, admirer et apprécier les lieux, les places, les édifices et les bâtiments les plus remarquables, les plus beaux, les plus originaux... Vous comprendrez ainsi l'histoire de notre ville, ses spécificités architecturales, ses richesses impressionnantes ou parfois cachées. Au programme de ce parcours : **La Collégiale Notre-Dame-en-Vaux inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Cathédrale, le petit jardin, l'ancien quartier marchand (Place de l'Hôtel de Ville, rue des Lombards, Place de la République)** avec ses maisons en pans de bois, l'Église Saint-Alpin qui possède des vitraux en grisaille du XVI^e siècle, les caves médiévales...

€ En français / la visite
la semaine : 125 €
Les dimanches et jours fériés : 160 €

En langue étrangère / la visite
la semaine : 160 €
Les dimanches et jours fériés : 185 €

1 guide pour 30 p. max 2h.



ZOOM SUR LE PATRIMOINE ÉCLAIRÉ

VISITE NOCTURNE

Lorsque le soleil est couché, que tout est sombre, c'est le moment de découvrir les secrets et les trésors cachés de la ville. Mais aussi d'admirer les bâtiments qui ont revêtu leurs habits de lumière pour briller dans la nuit et paraître encore plus majestueux.

€ Prix forfaitaire : 160 €

1 guide pour 30 p. max 1h30.

COLLÉGIALE NOTRE-DAME EN-VAUX



COLLÉGIALE NOTRE-DAME-EN-VAUX

Inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, la collégiale est un édifice majeur du 1^{er} art gothique. L'édifice était desservi par un collège de chanoines, ce qui lui valut le titre de collégiale. Au XIX^{ème} siècle, elle fit l'objet d'une importante restauration suite aux dégradations subies lors de la Révolution : Une seconde flèche fut remontée, l'orgue et les vitraux furent restaurés, le sol repavé et nouveau maître-autel installé ainsi qu'un carillon de 56 cloches, considéré comme l'un des plus importants d'Europe.



LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE

L'histoire de la construction de cet édifice couvre plusieurs siècles : elle débute vers 1120 pour ne se terminer qu'en 1634... Tous les styles architecturaux y sont représentés, du roman jusqu'au baroque ! De remarquables fonts baptismaux, de grandes orgues, de nombreuses dalles funéraires de nobles et ecclésiastiques font de cette cathédrale, trop méconnue, un lieu de visite passionnant et incontournable.



BASILIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ÉPINE

Cet édifice, à la façade en art gothique flamboyant, possède des gargouilles remarquables.

Le jubé est le seul qui subsiste dans le département. Une clôture en pierre, ajourée et décorée, isole le chœur. Tabernacle-reliquaire ; buffets d'orgues sur une tribune en bois (XV^{ème} siècle) ; mise au tombeau (XV^{ème} siècle) ; statue miraculeuse de la Vierge (XIV^{ème} siècle).

Inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

La basilique se situe dans le village de l'Epine, à 8 km de Châlons au beau milieu de la plaine agricole de Champagne. C'est un lieu de pèlerinage à Marie depuis le XIII^{ème} siècle.



L'ÉGLISE SAINT-ALPIN

Cette église, édifiée dans l'ancien quartier marchand, est imbriquée au cœur des habitations. Construite au XII^{ème} siècle, elle a connu d'importants travaux d'agrandissement au XVI^{ème} siècle, ce qui en fait une église typique de la Renaissance. Elle possède de très belles verrières, dont un ensemble remarquable de vitraux en grisaille. Des travaux de restauration récents ont permis de remettre en couleur le bas-côté nord, à l'identique du Moyen Age.

CES SITES SONT UNIQUEMENT
ACCÉSIBLES AVEC UN GUIDE
ET LIMITÉS À 17 PERSONNES



€ En français / la visite
La semaine : 125 €
Les dimanches et jours fériés : 160 €

En langue étrangère / la visite
La semaine : 160 €
Les dimanches et jours fériés : 185 €

1 guide pour 17 p. max ✓ 1h - Ces lieux peuvent être intégrés dans des visites de 2 h

ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL

Châlons en Champagne regorge de trésors architecturaux. Nous vous proposons de vous emmener dans des lieux insolites, uniques, habituellement inaccessibles au public. Nos guides vous en ouvrent les portes pour une visite privilégiée et vous racontent leurs secrets.



LE CARILLON DE NOTRE-DAME-EN-VAUX

Cette visite vous invite à monter dans la tour sud-ouest de l'église Notre-Dame-en-Vaux pour approcher au plus près les **56 cloches** que compte le carillon, **l'un des plus importants d'Europe**. Vous admirerez le cylindre monumental percé de 33 984 trous qui permettait au système d'automatisation installé dès 1863 de faire entendre le son du carillon.



LES CAVES MÉDIÉVALES

Ces caves, d'une superficie de 200m², témoignent de la richesse de la ville à l'époque médiévale. Les spécialistes datent la première cave du XIII^e s. et la seconde du XV^e s. Ces caves devaient appartenir à des marchands de vins. Possibilité de découvrir les lieux en visite ou dans le cadre de dégustations (voir P25)



LA PORTE SAINTE CROIX

Lorsque la destruction des fortifications fut envisagée en 1766, il fut décidé de construire une porte monumentale à deux pas de la résidence de l'Intendant. Cette porte qui reprend le modèle des arcs de triomphe romains fut terminée juste à temps pour le passage de Marie-Antoinette, qui allait épouser le futur roi de France, d'où son nom de Porte Dauphine. Nos guides-conférenciers vous raconteront l'histoire de cette porte et vous accompagneront à son sommet pour bénéficier d'une vue incomparable de la ville.



MARIE-ANTOINETTE À CHÂLONS

Son premier passage à Châlons date de 1770. La dauphine était alors en route pour Paris afin d'épouser le futur roi Louis XVI. Une réception est organisée en son honneur à l'Hôtel d'Intendance, actuelle Préfecture de la Marne. Elle revient en 1791, alors que la famille royale est en fuite... Cette visite vous permet de découvrir la chapelle où la reine s'est recueillie (semaine uniquement).

ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL MÉMOIRE



ZOOM SUR LE CHÂLONS CONFIDENTIEL SPÉCIALE



L'ANCIEN SIÈGE DE LA GESTAPO À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

L'ancien siège de la Gestapo à Châlons-en-Champagne est un lieu de mémoire poignant de la Seconde Guerre mondiale.

Cet immeuble, réquisitionné par les forces d'occupation entre 1940 et 1944, abrite dans ses sous-sols des cellules et des salles de torture, témoignant des sombres heures de l'Occupation.

LE BUNKER DE LA GARE

Durant l'été 2021, un employé de la SNCF fit une découverte surprenante : il tomba sur l'entrée dissimulée d'un ancien bunker. Construit en 1937, ce bâtiment en béton brut avait été édifié comme un dispositif de défense passive, le bunker abritait plusieurs salles aux fonctions précises : il servait de relais pour des télécommunications confidentielles et était équipé d'un système de traitement de l'air, destiné à protéger ses occupants en cas d'attaque au gaz.

Visite limitée à 12 personnes



LA FOIRE DE CHALONS UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL À CHÂLONS

La Foire de Châlons est unique. 10 jours d'effervescence, 800 exposants, un festival qui propose un concert chaque soir avec les plus grandes stars de la variété française. C'est avant tout une foire agricole, la deuxième de France après le Salon de l'Agriculture à Paris, mais plus largement c'est le monde d'aujourd'hui et de demain qui s'y retrouve pour un moment festif et convivial. Ouverture le dernier vendredi d'août.

Artistes annoncés pour la Foire 2026 :
Christophe MAE, Julien DORÉ, Claudio CAPÉO, Feu ! Chatterton, Mika et Chico and les gypsies.



LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

Cet ancien cirque municipal, achevé en 1899, abrite le Centre National des Arts du Cirque depuis 1985, berceau du cirque contemporain. L'École Supérieure du cirque forme les artistes de demain. Dispensé à des promotions d'une vingtaine d'élèves, l'enseignement intègre toutes les disciplines du spectacle vivant, en s'articulant autour de trois axes majeurs : conscience artistique, technique du cirque et capacité de création. La visite propose une description du bâtiment (il n'en reste que 8 en France). A l'intérieur, visite courte de la piste et du gymnase, pour ne pas perturber les élèves.



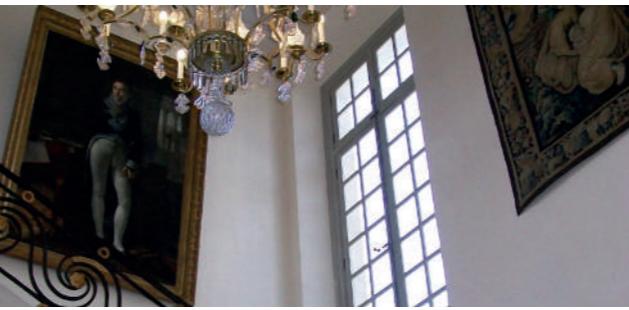
FOCUS SUR LES VISITES THÉMATIQUES



En français / la visite
La semaine : 125 €
Les dimanches et jours fériés : 160 €

En langue étrangère / la visite
La semaine : 160 €
Les dimanches et jours fériés : 185 €

1 guide pour 30 p. max ✓ 2h max



SUR LES TRACES DU CHÂLONS MÉDIÉVAL

Dès le IX^e siècle, Châlons est un marché prospère. La place du « marché au blé » est créée hors de l'enceinte romaine pour y organiser des foires où se vendent les produits de la tannerie et de la draperie, en plein essor aux XII^e et XIII^e siècles. Plongez-vous dans cette époque à laquelle Châlons était l'une des dix plus grandes villes de France.

CHÂLONS VILLE ROYALE

Châlons-en-Champagne est une ville royale : une trentaine de souverains français s'y sont rendus au cours des siècles. De Charles le Chauve à Marie-Antoinette en passant par Henri IV et Louis XIV, explorez les liens existants entre la royauté française et Châlons.

CHÂLONS SPLENDEUR DU VITRAIL

À Châlons-en-Champagne, le vitrail est roi. Pour en découvrir toute la richesse, nous vous proposons le choix entre deux formules : la visite d'un seul édifice (cathédrale Saint-Etienne, collégiale Notre-Dame-en-Vaux ou église Saint-Alpin) pour apprendre à déchiffrer le vitrail comme on lit une bande dessinée ou une visite itinérante qui vous mènera dans les trois édifices pour comprendre l'évolution de cet art de la lumière. Nos vitraux regorgent de petits animaux, de fleurs délicates, de plantes luxuriantes et de détails insolites...

CHÂLONS LES EMBELLISSEMENTS DU XVIII^{ÈME} SIÈCLE

Le XVIII^{ème} siècle est désigné comme le siècle des lumières, époque riche sur les plans scientifique et culturel. Pour Châlons, c'est la période de l'embellissement avec la construction de bâtiments comme l'hôtel des Intendants de Champagne et l'Hôtel de Ville et l'aménagement des jardins et du cours d'Ormesson.

CHÂLONS BUCOLIQUE

Châlons c'est une ville à la campagne ou la campagne à la ville. Au cœur du centre historique, 11 hectares de verdure partagés en trois jardins, chacun d'un style différent : le petit jardin et son arboretum, romantique à souhait, le grand jardin pour de longues promenades au bord du canal latéral à la Marne ou dans ses allées bordées de marronniers qui mènent à un kiosque à musique et le jardin anglais, plus sauvage, moins structuré qui possède une pièce d'eau. Le guide vous raconte leur histoire, passé et présent et leurs particularités. Un pur moment de sérénité et de bien-être.

BELLES DEMEURES CHÂLONNAISES

Maisons à pan de bois, art nouveau, art déco, néo-gothique, hôtel particulier... venez découvrir l'étonnante richesse architecturale de Châlons-en-Champagne à travers les façades de ses plus belles demeures et leur histoire étonnante. Une balade dans les rues de Châlons pour lever les yeux et prêter attention aux détails.

LES MUSÉES

Aller au musée, quelle bonne idée ! Exit l'idée qu'un musée, c'est ennuyeux ! Les expositions temporaires associées aux collections permanentes assurent de passer un moment passionnant dans un lieu chargé d'histoire. Les guides sauront attirer votre regard sur les pièces d'exception et vous en parler avec passion.



MUSÉE DES BEAUX ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE

Créé en 1794 sous le nom de Muséum départemental, il est l'un des plus anciens de France. Édifiées entre 1879 et 1906 le long de la place Godart, ses salles permanentes présentent des collections de peintures (XV-XXe s.), d'archéologie et de sculpture de la Renaissance, de mobilier du XVe siècle à l'Art Nouveau, des objets d'art (tapisseries, émaux, Ivoires ...) et un cabinet d'ornithologie de près de 2 000 oiseaux naturalisés provenant du monde entier.

Fermé le mardi

1 guide pour
25 p. max



LA DUDUCHOTHÈQUE

La Duduchothèque est un lieu dédié aux dessins de jeunesse de **Cabu**, dessinateur de presse et auteur de bande dessinée, il est né le 13 janvier 1938 à Châlons. Il est mort assassiné le 7 janvier 2015 à Paris lors de l'attentat djihadiste contre la rédaction de Charlie Hebdo.

Cet espace d'exposition, de lecture, de recherche, d'animation, d'apprentissage, est un espace où l'on découvre comment K-Bu est devenu Cabu.

Gratuit

Visite libre
ou accompagnée



MUSÉE DU CLOITRE DE NOTRE-DAME-EN-VAUX

En 1963, un historien, Léon Pressouyre s'est lancé dans des fouilles archéologiques autour de la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux. Ces fouilles ont mis à jour une grande partie d'un cloître, probablement construit vers 1170. Cet édifice est un monument majeur de l'histoire de la sculpture à cette époque de transition entre roman et gothique. Le musée, qui présente une remarquable collections de 77 statues-colonnes complètes ou fragmentaires et plus de 50 chapiteaux, a entièrement été rénové en 2025.

Fermé le mardi

1 guide pour
25 p. max



MUSÉE DE LA MACHINE À COUDRE

C'est dans la maison familiale châlonnaise que Lucien et Huguette Cordier ont créé le musée de la machine à coudre. Aujourd'hui disparus, leur fils continue à faire vivre ce lieu unique. Plus de deux cents modèles à découvrir datant de 1850 à 1980, de toutes les marques, racontant ainsi l'histoire de cet outil qui a traversé le temps. Un musée surprenant, qui nous fait remonter des souvenirs et qui nous fait découvrir l'histoire de la machine à coudre et de la ménagère qui l'a utilisée.

20 p. max par groupe





CHAMPAGNE & TERROIR

Il y a beaucoup à apprendre sur le champagne ! Qui n'a jamais bu ce breuvage immensément célèbre ? Personne ou presque. Mais il vous reste à percer les mystères de son élaboration, de son vieillissement, de son histoire et aussi de son évolution pour être encore et toujours ce vin pétillant si unique et exceptionnel.

CHAMPAGNE

VISITES DE CAVES



LA MAISON DE CHAMPAGNE JOSEPH PERRIER

Depuis 1825, année de création de la Maison JOSEPH PERRIER par son fondateur éponyme, les caves sont ancrées dans le paysage châlonnais. Uniques à Châlons-en-Champagne, ces caves de plain-pied ont été creusées dans la colline surplombant la Maison et sont protégées par son parc arboré qui joue le rôle de régulateur climatique naturel. D'origine gallo-romaine, elles s'étendent sur trois kilomètres dans le prolongement du cellier et servent toujours à l'élaboration du Champagne. Lors de votre visite-dégustation, vous découvrirez le secret de la naissance du Champagne, l'Histoire et la singularité de la Maison familiale. Visites proposées en français ou anglais. Autres langues sur demande. Possibilité de dégustations comparatives.

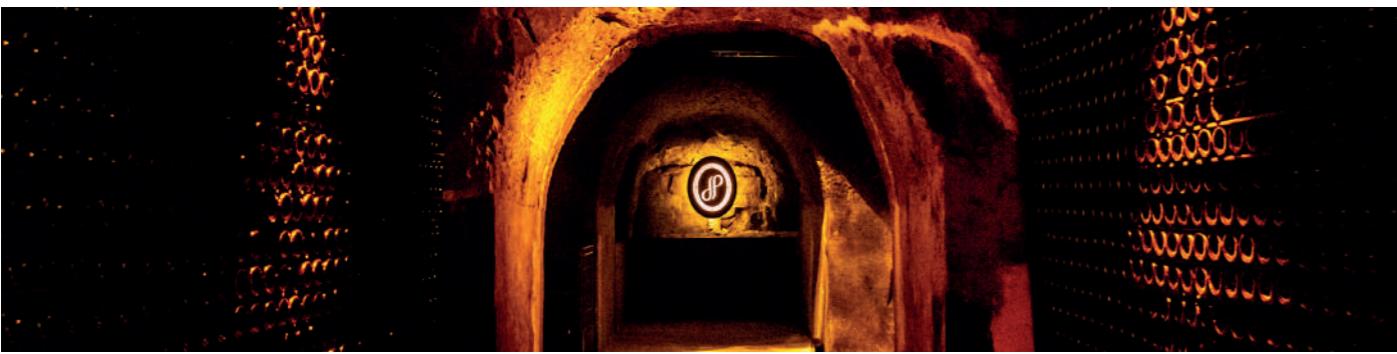
20 p. max par visite 1h30 environ



CHAMPAGNE BALINCOURT

La visite des caves du Champagne Louis Balincourt est une immersion dans des crayères gallo-romaines, situées à 30 mètres sous terre. Les galeries souterraines servent à la conservation et au vieillissement du champagne : à l'abri de la lumière, la température et l'hygrométrie y sont constantes. La visite décrit le processus d'élaboration du champagne autour d'outils de production historiques et se clôture par une dégustation d'une, deux ou trois cuvées, selon votre choix. La Maison a créé une boutique proposant plus de 50 références de champagnes.

20 p. max par visite 1h30 environ



CHAMPAGNE

DÉGUSTATION

(AVEC MODÉRATION !)



MUSÉE CHAMPAGNE FAMILLE CARBOT

Le Musée Champagne Famille CARBOT est une structure familiale, qui vous accueille dans un bâtiment classé, au cœur de Châlons-en-Champagne. Olga et son équipe souriante vous proposent différentes formules de visites guidées. Au rez-de-chaussée du musée, le voyage dans le temps débute. On s'imagine au fond de la mer Baltique, là où, 170 ans après un naufrage, des plongeurs ont découvert et remonté à la surface des bouteilles de champagne intactes ! Parmi elles, des cuvées Juglar, du nom de ce négociant châlonnais qui habitait la maison, devenue aujourd'hui le musée Carbot. À l'étage, on se plonge dans la beauté du terroir champenois. On suit la naissance d'une grappe de raisin à travers les 4 saisons. Les outils viticoles et vinicoles, plus de 500 pièces au total, révèlent les secrets des bulles, des arômes, du travail et du savoir-faire vigneron. Les arômes nous accompagnent encore, de l'espace œnologique vers la salle de dégustation. Ici, le voyage à travers les différents terroirs champenois célèbre les sens et les plaisirs, en dégustant les cuvées de la famille Carbot.

20 p. max par visite 1h30



DÉGUSTATION DANS LES CAVES MÉDIÉVALES AU CŒUR DE CHÂLONS

Un simple panneau vous indiquera leur situation. Rien ne laisse présumer dans ce décor urbain du XXI^e siècle de la Place de l'Hôtel de Ville qu'une vingtaine de marches en sous-sol, se trouvent deux magnifiques caves de l'époque médiévale. L'une serait du XIII^e, l'autre du XV^e.

Un décor idéal pour une dégustation de champagne. Un viticulteur ou un sommelier animera cet atelier au cours duquel vous pourrez découvrir et apprécier le roi des vins qui fait la fierté et la renommée de notre région. Un moment de convivialité hors du temps.

Autres options : séance bien être dans les caves avec une séance de sophrologie suivie d'une dégustation ou une séance de relaxation avec bols tibétains

18 p. max 1h





NOS PARTENAIRES VOUS FONT DÉCOUVRIR LEUR UNIVERSE

À Châlons ou dans ses environs, dans un périmètre d'une cinquante de kilomètres, notre territoire regorge de trésors et de passionnés qui vous feront partager leurs métiers :

Du champagne, encore du champagne : visite et dégustation dans les vignes, musées et centre d'interprétation dédiés à l'histoire du champagne

Produits du terroir : des producteurs vous ouvrent leurs portes et vous proposent une expérience pour découvrir leurs spécialités

Art et artisanat : peinture, sculpture mais aussi tonnellerie, maroquinerie : nos artisans ont de l'or dans les mains. Un savoir-faire à découvrir en allant à la rencontre de ces passionnés

Histoire et tradition : comprendre une région c'est connaitre son histoire : celle des combats notamment des conflits mondiaux du XXème siècle : nombreux sont les lieux qui retracent cette période de l'histoire mais aussi des musées sur l'histoire de l'agriculture, les métiers anciens etc...

Exprimez vos envies et vos attentes, nous saurons par notre expertise et notre connaissance de territoire vous proposer de visiter les lieux qui combleront votre curiosité.



POUR UNE BONNE ORGANISATION DE VOTRE SÉJOUR :

Les prix sont calculés sur une base de 30 personnes selon les activités proposées en langue française. Ils seront donc susceptibles d'être modifiés en fonction des informations que vous nous communiquerez.

- Pour la réservation des repas : confirmation de votre choix minimum 1 mois avant, menu identique pour l'ensemble du groupe.
- Le prix n'inclut pas le transport en autocar ni les suppléments au restaurant.
- Gratuité pour le chauffeur à partir de 30 personnes pour un groupe.



LES JOURNÉES & SÉJOURS

Ces forfaits vous sont proposés pour imaginer ce que pourrait être votre séjour chez nous. Mais nous travaillons aussi à la carte. Inspirez-vous donc de ces offres et contactez-nous pour le montage de votre programme qui peut être bien plus long que deux jours tant il y a à découvrir. Vous allez adorer notre territoire...



CHÂLONS EN-CHAMPAGNE, LA VENISE PÉTILLANTE

9h30

Café d'accueil à l'Office de Tourisme

Prenez le temps d'une petite pause pour faire connaissance avec l'équipe de l'Office de Tourisme qui vous accueillera autour d'un café convivial dans ses locaux « cosy ».

10h00

Visite guidée de la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux

Inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, elle renferme d'admirables verrières du XIIe au XIXe siècle, ainsi qu'un carillon de 56 cloches, installé en 1858, considéré comme l'un des plus importants d'Europe. **Visite pouvant être complétée par un petit tour de ville.**

12h30

Déjeuner convivial dans un de nos restaurants partenaires : entrée + plat + dessert + boissons comprises.

14h30

Balade en Barque L'Eau'dyssée

Originale et exclusive, venez vite la découvrir : la Marne, le Mau et le Nau, le Canal s'entremêlent dans un joyeux désordre. C'est au pied de l'Office de Tourisme que vous embarquerez pour un périple de 40 minutes environ, où nature et patrimoine se mêleront avec bonheur. Le pilote sera votre guide.

16h00

Visite guidée d'une maison de champagne châlonnaise et dégustation d'une flûte de champagne. Laissez-vous transporter en immersion au sein d'une maison de champagne, vous permettant de découvrir son histoire et les secrets de la réalisation de ses champagnes.

* Si la météo est défavorable, la balade en barque peut être remplacée par une visite en intérieur.



Prix forfaitaire :
82 €
par personne
sur la base de 30 pers.



Prix forfaitaire :
90,50 €
par personne
sur la base de 17 pers.
(effectif maximal pour ce programme)



Forfait valable toute l'année
du lundi au vendredi
(week-end nous consulter)



Forfait valable toute l'année
du lundi au vendredi
(week-end nous consulter)

CHÂLONS EN-CHAMPAGNE, RIEN QUE POUR VOUS

VISITE DE LIEUX EXCLUSIFS, LE GUIDE VOUS EN LIVRE LES SECRETS

9h30

Visite de l'Eglise Saint Alpin

Cette église n'est ouverte au public qu'en été et pourtant elle vaut le détour... Située en plein cœur du quartier marchand, elle est imbriquée au cœur des constructions voisines. Votre guide vous fera découvrir ses spécificités : grisailles, bas-côté nord recolorisé en jaune et ocre rouge, voûte du bras sud du transept, le vitrail racontant la légende de Saint-Alpin face à Attila.

10h30

Montée dans le carillon de la collégiale Notre-Dame-en-Vaux

Cet édifice possède l'un des plus importants carillons d'Europe avec ses 56 cloches. Il est situé dans la tour sud qui surplombe le Mau (cours d'eau). Le guide vous fera découvrir les différents niveaux, d'abord le cylindre géant qui permet son fonctionnement automatique, puis les cloches et enfin la charpente de la tour. Une expérience unique !

11h30

Dégustation de champagne dans les caves médiévales avec un vigneron ou un sommelier (option sophrologie possible)

13h00

Déjeuner convivial dans un de nos restaurants partenaires
entrée + plat + dessert + boissons comprises.

15h00

Visite du musée de la machine à coudre

Près de 500 machines à coudre datant de 1830 à 1900 et autant d'exemplaires au format jouet ont été réunis par un couple de collectionneurs passionnés.

16h30

L'incontournable balade en barque L'Eau'dyssée

Parce qu'il n'est pas concevable de venir à Châlons sans découvrir la Ville au fil de l'eau, ses ponts anciens, le petit jardin et son Château du Marché, le Couvent Sainte-Marie. Un repos bien mérité après une journée dense en découvertes.





SUR LA ROUTE DU CHAMPAGNE

10h00

Visite guidée d'une maison de champagne châlonnaise et dégustation d'une flûte de champagne.

Laissez-vous transporter en immersion au sein d'une maison de champagne, vous permettant de découvrir son histoire et les secrets de la réalisation de ses champagnes.

12h00

Déjeuner convivial dans un de nos restaurants partenaires : entrée + plat + dessert + boissons comprises.

14h30

Visite d'un lieu dédié au champagne

Un musée ou centre d'interprétation

16h30

Rencontre avec un vigneron

Partager la passion et le quotidien d'un vigneron avec la promesse d'échanges conviviaux autour d'une dégustation



Prix forfaitaire :
104,50 €
par personne
sur la base de 30 pers.

Nombre de Km autocar : 50 km
Forfait valable de février à décembre
du lundi au vendredi
(week-end nous consulter)



Prix forfaitaire :
46,50 €
par personne
sur la base de 30 pers.

Nombre de Km autocar : 8 km
Forfait valable toute l'année
du lundi au samedi
(dimanche et jours fériés
nous consulter)

JOURNÉE UNESCO



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

9h30

Café d'accueil à l'Office de Tourisme

Prenez le temps d'une petite pause pour faire connaissance avec l'équipe de l'Office de Tourisme qui vous accueillera autour d'un café convivial dans ses locaux « cosy ».

10h00

Visite guidée de la Collégiale Notre Dame en Vaux inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle se situe à 8km de Châlons au beau milieu de la plaine agricole de Champagne. C'est un lieu de pèlerinage à Marie depuis le XIII^e siècle.

12h30

Déjeuner convivial dans un de nos restaurants partenaires : entrée + plat + dessert + boissons comprises

14h30

Visite Guidée de la Basilique de l'Epine inscrite par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle se situe à 8km de Châlons au beau milieu de la plaine agricole de Champagne. C'est un lieu de pèlerinage à Marie depuis le XIII^e siècle.





NOËL À CHÂLONS EN-CHAMPAGNE

Découvrez un marché de noël chaleureux, de nombreux spectacles de rue, des concerts, une exposition de crèches, l'hôtel de ville transformé en véritable grenier du Père Noël, etc... Et bien sur la balade en barques Métamorph'ea'ses, unique en Europe ! Une journée de décembre authentique et féérique au cœur de Châlons !



€ 61 €
Prix forfaitaire :
par personne
sur la base de 30 pers.

En langue française
Forfait valable en décembre
dès l'ouverture du marché de Noël
(dimanche nous consulter)

€ 225 €
Prix forfaitaire : Forfait 2 jours / 1 nuit
par personne sur la base d'une chambre double
en hôtel 2*, possibilité en 4* à 250 € / pers.
- Supplément chambre single

Prix calculé sur la base de 30 pers.
Forfait valable toute l'année
du lundi au samedi

2 JOURS À CHÂLONS EN-CHAMPAGNE

Pour toute demande de devis d'un forfait avec nuitée(s), prévoir dix jours de délai de réponse.

9h30

Café d'accueil à l'Office de Tourisme

Prenez le temps d'une petite pause pour faire connaissance avec l'équipe de l'Office de Tourisme qui vous accueillera autour d'un café convivial dans ses locaux « cosy ».

10h00

Visite Guidée « Laissez-vous conter Châlons »

Notre guide conférencier vous conduira dans le centre historique de Châlons-en-Champagne pour vous en faire admirer et apprécier les lieux, les places, les édifices et les bâtiments les plus remarquables. Vous comprendrez ainsi l'histoire de notre ville, ses spécificités architecturales, ses richesses impressionnantes ou parfois cachées.

12h30

Déjeuner convivial dans un de nos restaurants partenaires
: entrée + plat + dessert + boissons comprises.

14h30

TEMPS LIBRE pour découvrir « Noël à Châlons en Champagne » : Village de Noël, expositions, déambulation et spectacles de rue.

16h00

Visite commentée de l'exposition des crèches de Noël à l'église Saint-Alpin.

17h30

Balade en Barque Métamorph'eauses, un spectacle entre ombres et lumières unique en Europe !

Lorsque la nuit tombe, les balades en barque deviennent magiques. Les monuments se parent de lumière. Au fil du temps et de l'eau, les édifices, ponts et autres lieux remarquables visibles tout au long de la promenade sur l'eau sont le théâtre de spectacles féériques et fantastiques.

1ER JOUR

9h30

Café d'accueil à l'Office de Tourisme

10h00

Visite guidée du centre historique

12h00

Déjeuner dans un de nos restaurants partenaires

À partir de 14h30

- Visite de la Duduchothèque (lieu dédié au dessinateur Cabu)
- Quartier libre
- Dîner suivi d'une **balade en barque nocturne** « Métamorph'ea'ses » avec spectacles de lumières
- Nuit en hôtel 2* ou 4*

2ÈME JOUR

Petit déjeuner à l'hôtel

10h00

Visite des caves de champagne JOSEPH PERRIER

12h00

Déjeuner dans un de nos restaurants partenaires

14h00

Balade en barque ou visite du Musée des Beaux-Arts et son exposition temporaire (selon la météo)

15h00

Visite de la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et du **Musée du Cloître** (entiièrement rénové en 2025)

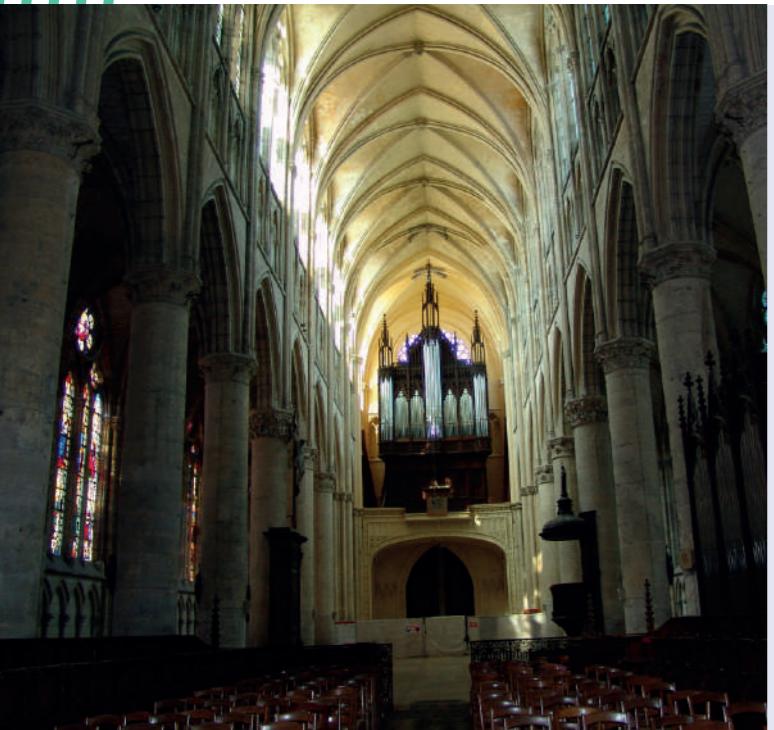




LES DUOS PARFAITS

CHÂLONS - REIMS

CHÂLONS - ÉPERNAY



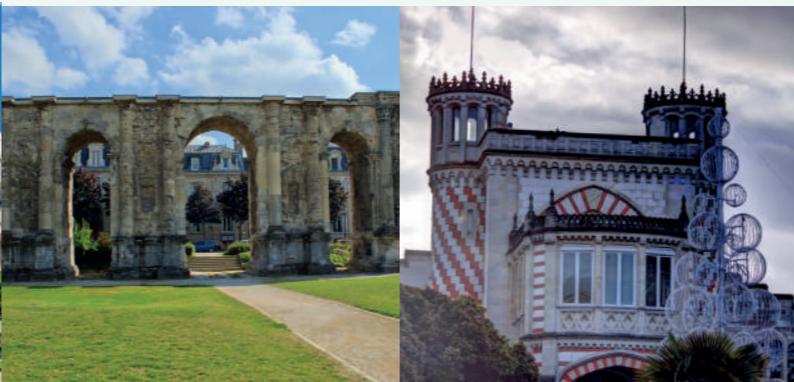
1^{ER} JOUR CHÂLONS

- 9h30** (arrivée à Châlons)
Café d'accueil à l'Office de Tourisme.
- 10h00**
Visite guidée du centre historique de Châlons-en-Champagne
- 12h30**
Déjeuner, boissons comprises (entrée, plat et dessert).
- 14h30**
Visite Guidée de la Collégiale Notre-Dame en-Vaux
- 16h30**
Balade en barque L'Eau'dyssée*
* Possibilité de proposer cette balade en barque de nuit : «Les Métamorph'eau'ses» horaires et tarifs nous consulter.
- 19h30**
Dîner et nuit à Châlons-en-Champagne



REIMS

- 9h00**
Départ pour Reims
- 10h00**
Visite des Caves d'une grande maison de Champagne de Reims suivie d'une dégustation
- 12h30**
Déjeuner, boissons comprises (entrée, plat et dessert)
- 14h30**
Circuit pédestre et Visite Guidée de la Cathédrale Notre-Dame de Reims
- 17h30**
Fin des prestations



ÉPERNAY

- 9h00**
Départ pour Épernay
- 10h15**
Visite guidée de la célèbre avenue de Champagne, châteaux et hôtels particuliers dont certains sont le siège de prestigieuses maisons de champagne. Durée 1h30.
- 12h15**
Déjeuner, boissons comprises (entrée, plat et dessert)
- 14h45**
Visite guidée « Sur les pas de Dom Pérignon » à Hautvillers, village typiquement champenois perché au cœur du vignoble, connu dans le monde entier comme le berceau du champagne. Découverte commentée de la pierre tombale de Dom Pierre Pérignon. Durée 1h30.



LES ANIMATIONS JEUNE PUBLIC

Nous avons adapté nos visites pour des groupes d'enfants et d'adolescents, dans le cadre scolaire mais pas que... Qu'il s'agisse d'une visite pédagogique en lien avec le programme ou bien une journée détente de fin d'année ou encore un accueil de jeunes étrangers dans le cadre d'un jumelage, ou tout autre contexte, nos offres sont conçues amuser ou à tout le moins intéresser les jeunes tout en leur faisant découvrir les trésors et le savoir-faire de notre territoire.



LES BALADES EN BARQUES

Un jeu de questions-réponses pour capter l'attention sur la faune, la flore et le patrimoine (enfants de 4 à 10 ans).



Voir descriptif page 6



Voir descriptif page 7



70€ par barque de 12 passagers

Adolescents, collégiens, lycéens & étudiants : 100€



85€ par barque de 12 passagers

Adolescents, collégiens, lycéens & étudiants : 130€

Contact : c.closset@chalons-tourisme.com



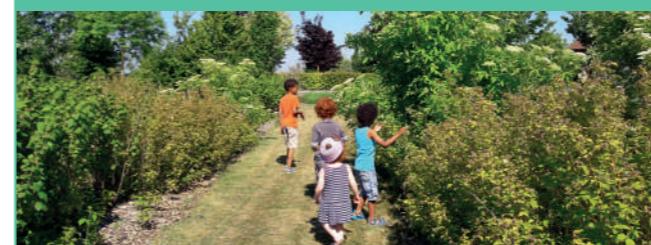
L'OPTION GOÛTER :
En partenariat avec Dream Donuts. Profitez d'un instant douceur (un donut + une boisson)



À partir de 4€ par personne
Supplément Bubble Tea 3 € par personne.

BIEN D'AUTRES ACTIVITÉS ET VISITES PEUVENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES :

- Visite de la station de Pompage, station d'épuration... par la Ville de Châlons-en-Champagne.
- Parcours d'orientation au Domaine de Coolus.
- Nombreuses activités sportives et visites d'espaces nature comme le bois pédagogique et le jardin sensoriel à Haussimont.



LES VISITES DU PATRIMOINE

Nos guides-conférenciers s'adaptent à l'âge des enfants et à leur niveau de connaissance. Voir pages 8 à 21.

Visite en français
100€ par groupe de 30 pers. maximum

Visite en anglais ou allemand
125€ par groupe de 30 pers. maximum



LES RALLYES

Des jeux d'observations sous forme de livres-questions pour donner une tonalité ludique à la découverte des sites incontournables de Châlons-en-Champagne : petit jardin, grand jardin, jardin anglais, éléments du patrimoine architectural de la ville...

RALLYE DES JARDS : 2€ par enfant

RALLYE DU PATRIMOINE :
2 niveaux disponibles : 7-10 ans et 10-13 ans.

Les corrections sont remises aux adultes accompagnants.

LES CONGRÈS & SÉMINAIRES

Donnez une nouvelle dimension à vos événements professionnels
Vous recherchez une destination originale pour vos réunions d'affaires, congrès ou séminaires ?

Osez Châlons-en-Champagne



Dotée de nombreuses capacités d'hébergement de groupe, de salles et de lieux événementiels adaptés à tous les formats, notre destination offre un environnement idéal pour conjuguer travail et détente. Son cadre agréable, son accessibilité et la diversité des activités proposées en font un lieu propice à la réussite de vos événements professionnels.

L'office de tourisme sera votre contact privilégié pour construire un évènement sur mesure selon vos demandes, vos attentes et votre budget.

L'OFFICE DE TOURISME

VOUS ORGANISE VOTRE ÉVÉNEMENT D'ENTREPRISE

Vous nous indiquez :

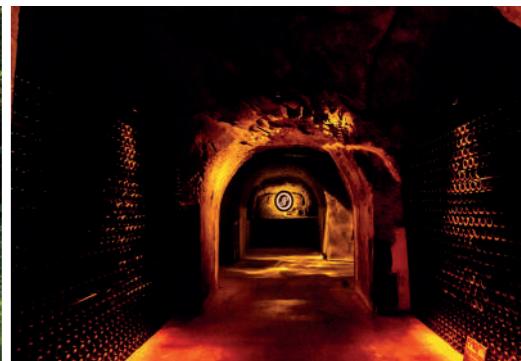
- la nature de l'événement
- le nombre de participants attendus
- vos envies
- votre budget

Et nous vous proposons un programme personnalisé

Les + : vous bénéficiez de notre expertise du territoire

Vous gagnez du temps

Vous n'avez qu'une seule facture à régler



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les ventes de voyages, de forfaits ou de séjours proposées sur le Site, au sens du Code de tourisme. Conformément aux articles du Code du Tourisme, l'extrait suivant est intégralement reproduit :

Article R211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise des documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour, tels que : 1) la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages de pays d'accueil ; 3) les repas fournis ; 4) la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5) les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6) les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7) la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8) le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9) les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11) les conditions d'annulation déférées aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ; 12) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties soustrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 13) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-5 :
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur, doit dans ce cas indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2) la destination ou les destinations du voyage, et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5) les prestations de restauration proposées ; 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ci-après ; 9) l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour l'inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés ; 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R211-4 ; 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ; 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit

les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision des prix, dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de départ.

Article R211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes : a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalité des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13 de l'article R211-4. 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-12 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit

les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE L'OFFICE DE TOURISME DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE POUR LES OFFRES GROUPES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne, dans le cadre du décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009, peut assurer la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone géographique d'intervention, la vente d'articles dans sa boutique et toute prestation produite par ses soins.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION - RÈGLEMENT

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30 % du prix global du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés à l'Office de Tourisme avant la date limite figurant sur le contrat. Toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue que comme une prise d'intérêt à l'une de ces réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de la part de l'Office de Tourisme. Le solde est à régler à réception de la facture et au plus tard 7 jours francs avant l'arrivée du groupe sur tous types de programme. Passé ce délai, aucun désimétriste ni participant supplémentaire ne pourra être pris en compte. Si le solde n'est pas versé à la date convenue, le forfait sera considéré comme annulé et en aucun cas l'acompte versé ne sera restitué.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉ

L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne qui fournit à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes de vente. L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

ARTICLE 4 - ARRIVÉE

Le client doit se présenter à la date et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation. En cas d'impossibilité, d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client s'engage à avertir l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne, de préférence par téléphone (horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00).

Article 5 - Bons d'échange

Si la prestation vendue par l'Office de Tourisme comprend le recours à des prestataires extérieurs, le client devra utiliser la confirmation de réservation que celui-ci aura reçue dès validation de sa réservation. Ces confirmations de réservation pourront toutefois, en fonction des délais entre la date de paiement et la date du voyage, être remises directement au client à son arrivée.

ARTICLE 6 - SUPPLÉMENTS ET MODIFICATIONS

Toute prestation non prévue dans le forfait doit être réglée sur place directement. Le client ne peut, sauf accord préalable de l'Office de Tourisme, modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modification non acceptés restent entièrement à la charge du client. En cas de non-utilisation, les bons d'échanges ne sont pas remboursés.

ARTICLE 7 - ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception en reprenant le numéro de réservation. En cas d'annulation totale ou partielle par le client, l'Office de Tourisme appliquera de plein droit des pénalités dans les conditions ci-après fixées et conservera en tout état de cause les frais d'annula-

tion fixés forfaitairement à 5% du prix global de la prestation annulée :

a) si l'annulation intervient au moins 30 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de Tourisme remboursera au client les sommes perçues, déduction faite des frais dûs par le client,

b) si l'annulation intervient entre le 30ème et le 16ème jour avant le début de la prestation, 30 % du prix du séjour ou de l'excursion seront dus par le client,

c) si l'annulation intervient entre le 15ème et le 8ème jour avant le début de la prestation pour les programmes sur plusieurs jours et entre le 15ème et le 5ème jour avant le début de la prestation pour les programmes à la journée, 75 % du prix du séjour ou de l'excursion seront dus par le client,

d) si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début de la prestation pour les programmes sur plusieurs jours et moins de 4 jours avant le début de la prestation pour les programmes à la journée ou en cas de non présentation du client le jour de la prestation : la totalité du prix du séjour ou de l'excursion réservée sera due par le client, sauf

cas de force majeure.

Nous vous recommandons la souscription d'un contrat d'annulation auprès d'une compagnie d'assurance en même temps que la réservation de la visite guidée, prestation de service ou location de salles.

ARTICLE 8 - MODIFICATION PAR L'OFFICE DE TOURISME D'UN ÉLÉMENT SUBSTANCIEL DU CONTRAT

Lorsque l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par tous moyens : soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalité, le remboursement immédiat des sommes versées, - soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposée par l'Office de tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les parties. Toute diminution de prix de la prestation modifiée, éventuellement dues par le client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

ARTICLE 9 - EMPÊCHEMENT PAR L'OFFICE DE TOURISME DE FOURNIR EN COURS DE PRESTATION, LES PRESTATIONS PRÉVUES DANS LE CONTRAT

Lorsqu'en cours de prestation, l'Office de Tourisme se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat, représentant un pourcentage non négligeable de la prestation totale, le client devra utiliser la confirmation de réservation que celui-ci aura reçue dès validation de sa réservation. Ces confirmations de réservation pourront toutefois, en fonction des délais entre la date de paiement et la date du voyage, être remises directement au client à son arrivée.

ARTICLE 10 - SUPPLÉMENTS ET MODIFICATIONS

Toute prestation non prévue dans le forfait doit être réglée sur place directement. Le client ne peut, sauf accord préalable de l'Office de Tourisme, modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modification non acceptés restent entièrement à la charge du client. En cas de non-utilisation, les bons d'échanges ne sont pas remboursés.

ARTICLE 11 - CESSATION DU CONTRAT PAR LE CLIENT

L'acheteur peut céder son contrat à un concessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer la prestation. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'informer l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours avant le début de la prestation. La cession du contrat doit s'effectuer à prix coûtant. Le cédant et le concessionnaire sont responsables solidiairement vis-à-vis du vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

ARTICLE 12 - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pour les visites en autocar, les tarifs s'entendent pour les groupes fournissant leur propre véhicule sonorisé et avec un siège pour le guide. L'Office de Tourisme peut toutefois, sur simple demande préalable, se charger de la location d'un autocar (le coût de la prestation sera alors inclus dans le prix du forfait). L'insuffisance du nombre de places de ces véhicules peut entraîner une annulation pour certains types de prestations. Dans ce cas, l'Office de Tourisme restituera la totalité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de sept jours avant le début de la prestation.

ARTICLE 13 - LITIGES

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme dans les trois jours suivant la date de réalisation de cette prestation. En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable à leur différend. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de la ville de Châlons-en-Champagne.

ARTICLE 14 - ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile. L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne a souscrit une garantie RC Professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance agréée. L'Office de Tourisme met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client après validation de cette option auprès de l'Office de Tourisme.

ARTICLE 15 - RGPD

Le client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution de la mission confiée à TCT et sont récoltées uniquement pour traiter la demande ou assurer l'exécution de la prestation définie au contrat. Elles sont réservées à l'usage exclusif de TCT et de ses salariés pour la bonne exécution du contrat. Le client ne peut pas ignorer qu'elles seront potentiellement portées à la connaissance des sous-traitants, sous la responsabilité solidaire de TCT. Le responsable de traitement est le délégué à la protection des données (DPD) du Centre de Gestion 54 mis à disposition de TCT. Sauf si le client exprime son accord exprès, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées à des fins publicitaires et marketing. TCT conservera les données ainsi recueillies pendant un délai de 10 ans. Le client informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et au droit

CHÂLONS en CHAMPAGNE

La parenthèse touristique